



**HAL**  
open science

## S'OCCUPER DES ENFANTS, EST-CE UNE QUESTION DE GENRE ?

Stéphanie Boujut, Isabelle Frechon

► **To cite this version:**

Stéphanie Boujut, Isabelle Frechon. S'OCCUPER DES ENFANTS, EST-CE UNE QUESTION DE GENRE?. Flora Bolter. La prise en compte du genre en protection de l'enfance, la documentation Française, pp.57-68, 2017. hal-02291121

**HAL Id: hal-02291121**

**<https://hal.science/hal-02291121v1>**

Submitted on 18 Sep 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## S'OCCUPER DES ENFANTS, EST-CE UNE QUESTION DE GENRE ?

Stéphanie Boujut<sup>1</sup> et Isabelle Frechon<sup>2</sup>

Ce texte a pour objectif de présenter les différents niveaux des inégalités de genre qui entrent en jeu dans un domaine où les relations de service organisent les échanges entre les professionnels et le public accueilli. À partir d'une étude sur les trajectoires de prise en charge d'enfants placés et de différents matériaux permettant d'observer les pratiques professionnelles dans le système de la protection de l'enfance, les auteurs mettent en évidence les conséquences d'une distribution fortement inégalitaire des rôles des hommes et des femmes dans les métiers de la protection de l'enfance ainsi que les mécanismes à l'œuvre qui différencient l'orientation du public accueilli selon le sexe des enfants, les menant à réfléchir à la place du genre dans les pratiques professionnelles auprès de l'enfance protégée.

Tout mineur sans exception et sans distinction qui ne trouve pas une protection satisfaisante auprès de ses parents peut bénéficier de la part de la puissance publique d'une aide qui soutient ou supplée cette protection.

Néanmoins deux constats contredisent ce principe. D'une part, la distribution sexuée des professionnels dans le secteur éducatif est fortement inégale, avec une nette majorité de femmes confinées dans des rôles féminins exagérément traditionnels de soin et de maternage. Par contraste, ceci amène les hommes à tenir, plus nettement qu'ailleurs, des rôles masculins de composition.

D'autre part, les filles et les garçons nécessitant une protection « n'entrent » pas pour les mêmes motifs dans le dispositif, non pas tant car ceux-ci sont réellement différents mais parce que la perception genrée de la maltraitance est socialement diffuse dans le système de protection de l'enfance. Les filles entrent donc davantage pour des problèmes de maltraitance et les garçons pour des problèmes de comportement<sup>3</sup>. L'espace de parole pour révéler les maltraitements est depuis une dizaine d'années plus ouvert aux filles et reste étroit pour les garçons<sup>4</sup>.

La conséquence de cette entrée « ségréguée » se retrouve dans la distribution des places tout au long de la trajectoire des jeunes et plus encore au moment de l'adolescence. Les associations et institutions en charge d'accueillir les jeunes semblent dès lors définir leur projet éducatif à partir de rôles genrés socialement construits : les filles à protéger, les garçons à encadrer. La mixité de certains lieux de protection est alors remise en cause du fait d'une orientation

---

1 Université de Rouen, laboratoire Dysola (Dynamiques sociales et langagières).

2 Centre national de la recherche scientifique (CNRS), laboratoire Printemps (Professions, institutions, temporalités), UMR 8085.

3 FRECHON I., *et al.* *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger : trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*. Rapport final remis à la Mission Recherche (Mire) de la Drees, 2009, 121 p.

4 BOUJUT S., FRECHON I. Inégalités de genre en protection de l'enfance. *Revue de droit sanitaire et social*. Novembre-décembre 2009, n° 6, p. 1003-1015.

fortement sexuée dans la répartition des rôles et fonctions, mais aussi dans les prises en charge proposées et leur organisation quotidienne : la contrainte du contrôle d'une sexualité adolescente au sein des lieux d'accueil est présente à tout moment.

À partir d'une interrogation sur les modalités de l'aide apportée dans le système de protection de l'enfance, la sociologie interactionniste, principalement goffmanienne<sup>5</sup>, a été mobilisée pour saisir la question du service, de l'aide et des soins apportés par ces institutions de suppléance familiale. Reliée à la question du *care*<sup>6</sup> la problématique de la relation d'aide dans les métiers de service de la protection de l'enfance prend toute sa mesure lorsqu'on les observe par le prisme du genre.

À l'aide de plusieurs matériaux dont les données de l'étude ÉLAP 1 (voir encadré) sur les trajectoires de prises en charge des enfants placés, une trentaine d'entretiens passés auprès de professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), des données nationales sur les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, ainsi que l'analyse d'un annuaire des établissements sanitaires et sociaux de la région Île-de-France décrivant le projet pédagogique et le public concerné de chaque structure de prises en charge<sup>7</sup>, nous mettrons en lumière dans cet article des inégalités de genre dans différentes sphères de la protection de l'enfance. Les conséquences d'une distribution fortement inégalitaire, en proportion des effectifs, des rôles des hommes et des femmes dans les métiers de la protection de l'enfance seront abordées avant de mettre en évidence les mécanismes à l'œuvre qui rendent l'orientation du public accueilli différencié selon le sexe des enfants. Ces deux parties nous amèneront à proposer une réflexion sur la place du genre dans les pratiques professionnelles auprès de l'enfance protégée.

### **L'Étude longitudinale sur les adolescents placés (Élap 1 – 2007-2009)**

L'étude Élap 1 est une recherche socio-démographique qui a permis de reconstituer, à partir des dossiers de l'aide sociale à l'enfance et des tribunaux pour enfants dans deux départements, le parcours de prise en charge d'une cohorte de 809 jeunes âgés de 21 ans et ayant connu au moins un placement après l'âge de 10 ans au cours de leur enfance et/ou adolescence.

Financé par la Mission Recherche (Mire) dans le cadre d'un appel à projet « Genre et politiques sociales », ce travail a permis de mieux comprendre la population et les parcours en protection de l'enfance : motifs de prise en charge à chaque âge, types de mesures, environnement socio-familial des enfants, temporalités des prises en charge (âges à la sortie de protection, notamment).

Associée à cette étude, une série d'une trentaine d'entretiens auprès des différents acteurs de la protection de l'enfance a été menée afin de mieux comprendre les perceptions des différents acteurs produisant des traitements genrés en protection de l'enfance<sup>8</sup>.

5 GOFFMAN E. *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Minuit, 1968. Trad. Liliane et Claude Lainé.

6 GILLIGAN C. *Une voix différente : pour une éthique du care*. Paris : Flammarion (Champs : essais), 2008 (1982). Préf. Sandra Laugier, Patricia Paperman. Trad. Annick Kwiateck, Vanessa Nurock.

7 DASES (Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris). *Répertoires de Chaligny : établissements et services pour la protection de l'enfance de Paris, la petite et la grande couronne*. Paris : Mairie de Paris, 2005.

8 FRECHON I., et al. *Op. cit.*

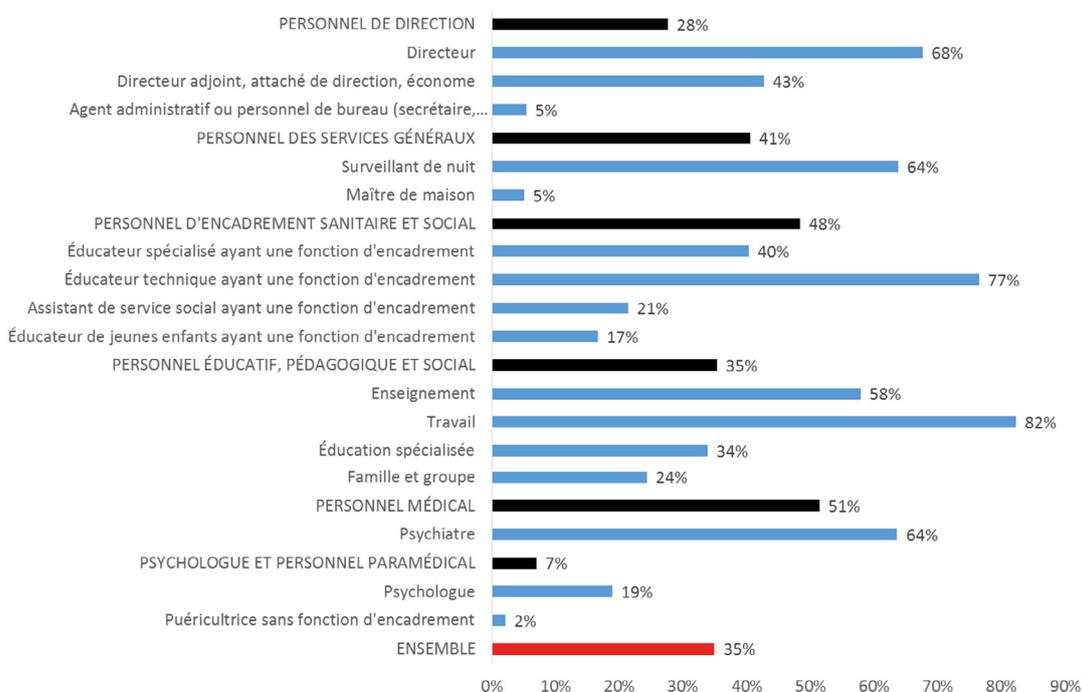
## Des hommes dans un métier de femmes : comme une recherche de virilité

En protection de l'enfance, les femmes sont bien plus présentes que les hommes parmi les professionnels, peut-être du fait que culturellement le soin et l'éducation des enfants leur sont assignés. Ainsi, sur l'ensemble des établissements de la protection de l'enfance (hors établissements de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les deux tiers du personnel sont des femmes<sup>9</sup>. Certains postes leur sont foncièrement dévolus, comme celui de « maîtresse de maison »<sup>10</sup> qui n'est tenu par un homme – nommé « maître de maison » – que dans 5 % des cas. On retrouve davantage ces derniers dans son corollaire nocturne, celui de « surveillant de nuit » (64 % d'hommes contre 36 % de femmes), où la fonction d'assurer la sécurité des enfants prend la place des tâches quotidiennes (voir graphique 1).

Parmi les « personnels éducatifs pédagogiques et sociaux » qui représentent la moitié du personnel de ces établissements, on retrouve la proportion de deux tiers de femmes et d'un tiers d'hommes. Les femmes sont plus fortement représentées dans les fonctions de « maternage » (les éducateurs de jeunes enfants sont à 83 % des femmes) ; les hommes l'étant dans des fonctions plus techniques d'aide et de soutien à l'insertion professionnelle des adolescents (puisque le taux de masculinité aux fonctions de « travail »<sup>11</sup> est de 82 %).

Les éducateurs spécialisés (fonction la plus représentée parmi le personnel éducatif, pédagogique et social) sont majoritairement des femmes, mais dans des proportions moindres de surreprésentation féminine (66 % contre 33 %).

**Graphique 1.** Proportion d'hommes selon les fonctions exercées en Mecs, foyer de l'enfance, pouponnière, villages d'enfants et lieux de vie (sources : enquête ES 2008, Drees)



9 Enquête ES (Établissements sociaux) 2008.

10 Fonction consistant à assurer les bonnes conditions matérielles de la vie quotidienne des enfants pris en charge.

11 Regroupant les éducateurs techniques spécialisés, éducateurs techniques, moniteurs d'atelier, et professeurs techniques de l'enseignement professionnel.

Cette division sociale a pour effet d'assigner les hommes – comme les femmes – à des métiers où des qualités symboliques et sociales sont associées à leur sexe. Pour exemple, gérer la violence semble une affaire d'hommes puisque parmi le personnel de la PJJ, en charge de mineurs délinquants (ordonnance de 1945) en majorité de sexe masculin, la proportion de personnel éducatif de sexe masculin est de 51 %<sup>12</sup> (contre 34 % parmi les professionnels de l'ASE). Plus marquant encore, dans les foyers (comme les maisons d'enfants à caractère social) accueillant uniquement des garçons, la proportion de personnel éducatif de sexe masculin est de 60 % (contre 27 % dans les foyers de filles).

Les hommes, à première vue, ne sont pas surreprésentés dans les fonctions de responsabilité puisque parmi le personnel de direction seulement 28 % sont des hommes. Pourtant, 68 % des directeurs sont des hommes, tandis que les fonctions d'agent administratif et de personnel de bureau sont au contraire fortement féminisées, avec 5 % d'hommes seulement à ces postes. D'ailleurs, lors de la formation des métiers du travail social, les hommes ne représentent que 16 % des étudiants aux formations de niveau III<sup>13</sup>, mais ils représentent 47 % de ceux qui suivent ou reprennent la préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social<sup>14</sup>.

## Des contraintes spécifiques pour les hommes

Il apparaît que la suspicion de pédophilie pèse fortement sur les comportements des éducateurs, notamment lorsqu'ils sont amenés à travailler auprès de jeunes filles placées ou de très jeunes enfants : les hommes disent ainsi veiller à être toujours vus de leurs collègues lors de leurs entrevues avec les filles ou à limiter les gestes de soins auprès des plus jeunes (laisser la porte ouverte lorsque l'on reçoit une fille ; laisser les soins corporels des plus jeunes aux éducatrices ; favoriser le travail éducatif collectif, et non plus individuel, en face à face avec les enfants).

Les professionnels de l'enfance sont ainsi confrontés à un auto-contrôle de leurs gestes au moment où ils apportent un soin à l'enfant (toilette, habillage, hygiène, etc.) ; un climat pudibond semble alors peser sur leurs gestes professionnels. Ainsi ce directeur de foyer se rappelle ses relations auprès des jeunes lorsqu'il exerçait les fonctions d'éducateur spécialisé, dans les années 1980, et les compare aux conditions actuelles du métier :

*Quand on allait faire du sport [...] il y avait trois douches qui étaient l'une à côté de l'autre, vous vous mettiez dans la douche, vous vous douchiez, vous sortiez avec votre serviette – aujourd'hui c'est quelque chose qui serait IMPOSSIBLE ! Non, c'est pas possible ! Moi, je me surprends de temps en temps, quand je reçois une adolescente dont je connais un peu le « pedigree », qui est un peu difficile, de laisser la porte entrouverte de mon bureau [qui donne sur mon secrétariat], alors que ça me gêne des fois ! Parce que je veux discuter avec elle mais, d'un autre côté, je sais que la gamine est capable d'aller raconter n'importe quoi ! Donc il y a cette approche, on n'était pas du tout dans ce cadre-là ! Moi, qui travaillais avec des garçons de quatorze ou seize*

12 Données transmises par la PJJ en 2008.

13 Formations de niveau III : c'est-à-dire qui amènent aux métiers d'assistant de service social (taux de féminisation des étudiants de première année : 93 %), de conseiller en économie sociale et familiale (98 % de femmes), d'éducateur de jeunes enfants (95 % de femmes), d'éducateur spécialisé (73 % de femmes) et plus marginalement d'éducateur technique spécialisé (24 % de femmes).

14 GRENAT P., MASSON L., SIDIBÉ A. Les étudiants se préparant aux diplômes de travail social en 2006. *Études et résultats* (Drees). Juillet 2009, n° 696.

*ans, je les quittais tous les soirs, si je ne les embrassais pas pour leur dire bonsoir, ils me rappelaient ! Ils m'engueulaient ! « Tu nous fais la gueule ? Tu nous dis pas bonsoir ? »*

(Entretien avec un directeur de foyer de l'enfance.)

Les interactions organisées autour du *care* sont ainsi fortement renforcées dans leur dimension sexuée, du fait de ce risque de glissement potentiel vers des gestes sexualisés car « *le care recouvre aussi des pratiques de soins et donc une morale concrète, si l'on peut dire, inscrite dans des relations sociales. Il est question, non plus tant de la différence de morale entre hommes et femmes, mais de la différence de pratique entre eux du fait de la répartition de ces tâches de soin et de sollicitude* »<sup>15</sup>.

Aussi la plupart des hommes vont-ils davantage s'orienter vers un travail auprès d'un public masculin et à vocation d'insertion sociale ou professionnelle plutôt qu'éducative<sup>16</sup>, en partie pour se protéger de toute risque de suspicion de cet ordre.

## La mixité des équipes pour « refaire » famille

Dans leur projet éducatif, certains foyers cherchent à maintenir la présence des deux sexes dans leur équipe éducative, du fait d'une conception familialiste (et hétéronormative) des rôles parentaux dévolus à chaque sexe, liée à des stéréotypes spontanés. Cela amène les équipes éducatives à rechercher une mixité des professionnels (des pères/éducateurs et des mères/éducatrices), perçue comme nécessaire, et à la valoriser comme une dimension centrale dans leurs missions de protection.

Cette conception familialiste de la mixité des équipes se combine à une représentation des âges de l'enfance accentuant davantage encore la distribution sexuée des rôles professionnels : dans les pouponnières, les femmes sont largement majoritaires (93 % de femmes contre 7 % d'hommes parmi les professionnels<sup>17</sup>) du fait de la fonction maternante qui leur est dévolue ; dans les tranches d'âges ultérieures, elles travaillent davantage avec des hommes, notamment auprès des adolescents lorsque les difficultés face à l'autorité, à l'obéissance, se font sentir. La nécessité d'avoir des hommes « à poigne » peut également intimer à la constitution d'un groupe professionnel mixte :

### **Quelles sont les problématiques ? Ils sont là pour quoi, en gros ?**

*Il y en a des multiples. Il y a déjà la violence familiale, tous les dysfonctionnements familiaux, la violence familiale de l'un vers l'autre ou de l'autre vers l'un. Il y a aussi le problème des familles monoparentales, c'est clair. On a beaucoup de jeunes, ici, où il n'y a plus que la maman : il peut arriver que le père soit décédé (mais c'est très rare), ça peut être un divorce... et les mamans n'arrivent pas à faire face. Cela peut être le contraire, mais c'est très rare [un père seul qui n'arrive pas à faire face]. Ça nous arrive très, très rarement. Il y a cette problématique de la monoparentalité. Après, il y a aussi la perte de contrôle de la famille sur le jeune : celui-ci se met à délirer, ne va plus à l'école, se met en difficulté, et commence à poser des actes de pré-délinquance [...].*

15 MARTIN C. Qu'est-ce que le *social care* ? Une revue de questions. *Revue française de socio-économie*. 2008, vol. 2, n° 2.

16 TURCOTTE M.-E., BELLOT C. Vers une meilleure compréhension de la contribution des services sociaux à l'insertion sociale de jeunes adultes en difficulté. *Sociétés et jeunesse en difficultés*. Automne 2009, n° 8. Accessible en ligne : <https://sejed.revues.org/6433>.

17 Enquête ES 2008, Drees.

### **Elle était incapable d'obliger son gamin d'aller à l'école ?**

*Elle avait laissé tomber. Et le gamin, ça faisait deux ans qu'il était devant la télé à rien faire. Quand il est arrivé ici, ça lui a fait drôle, car on lui a remis des cadres d'entrée de jeu avec des règles de base : mon petit père, tu n'as pas 16 ans, t'es en scolarité obligatoire, point final.*

(Entretien avec un directeur de foyer de garçons.)

Ainsi, les hommes, en minorité dans cette branche d'activité, vont d'une part renforcer leur masculinité par le choix des places auprès d'enfants au comportement difficile (notamment en délinquance) ou dans les métiers liés à l'apprentissage d'un métier. La difficulté pour eux reste de travailler auprès d'un public féminin. Pourtant leur présence y est recherchée : recherchée pour reconstituer la figure de la famille traditionnelle là où elle est la plus malmenée ; recherchée aussi pour offrir un modèle masculin – l'homme bon et respectueux de la gent féminine :

### **Vous avez une équipe mixte d'éducateurs ?**

*Oui, ça nous paraît très important justement qu'elles [les jeunes filles placées] puissent côtoyer des hommes qui se comportent correctement, donc la dimension de la mixité si elle existe pas dans la maison, elle existe par le personnel, pour autant c'est pas facile pour les collègues hommes ! Tous les collègues éducateurs hommes qui viennent travailler se sentent, au démarrage, menacés, et peuvent le dire, dans l'idée que si une jeune dit quelque chose, ça va être sa parole contre la mienne et comment je vais... et puis c'est vrai que, bon, on a des filles qui sont cassées psychologiquement, mais on a des belles plantes aussi ! Qui savent jouer de leur séduction et c'est compliqué, il y a besoin de mettre en parole ! Ça demande à être soutenu ; il faut du temps pour le dire parce qu'il ne faut pas se sentir soi-même en danger, capable d'évoquer ça, et il faut un peu de temps, mais ça se fait, alors, soit à partir de petits dérapages constatés par moi, ou par des retours, on retravaille les réponses.*

(Entretien avec une directrice de foyer de filles.)

Aussi, l'âge du public impacte fortement la perception de ce dernier comme sexué : la mixité de l'accueil est parfois un leurre dans la mesure où elle s'arrête lorsque l'adolescence débute. C'est en considérant les contenus des présentations d'orientation éducative que l'on peut saisir cette ambiguïté.

## **Les projets pédagogiques : un contenu qui délimite le sexe et l'âge**

Officiellement, en 2012, 25 % des établissements d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance ne sont pas mixtes<sup>18</sup>. Cette absence de mixité est davantage réservée aux garçons puisque 16 % des établissements n'accueillent que des garçons (contre 9 % pour les filles). La principale différence se situe dans les lieux de vie, petites structures destinées aux jeunes qui ont plus de mal à vivre un quotidien dans des structures classiques (31 % des lieux de vie ont un accueil strictement masculin, contre 7% pour les accueils féminins et 62% pour l'accueil mixte). Les trois quart des Mecs et 85 % des foyers de l'enfance sont mixtes. Il est néanmoins probable que les accueils non mixtes soient sous-évalués par cette observation statistique qui ne tient pas compte des objectifs d'accueil de chaque établissement.

<sup>18</sup> PLUQUET E. Fin 2012, les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance offrent 60 000 places d'hébergement. *Études et Résultats* (Drees). Mars 2016, n° 955.

En effet, lorsqu'on regarde en détail les présentations d'orientation pédagogiques et éducatives, on est frappé du caractère tautologique de leur (re)présentation quant elle est associée au type de public accueilli. À la lecture de l'annuaire régional des établissements et services franciliens pour la protection de l'enfance<sup>19</sup>, on note un net clivage entre les projets à destination principalement des filles et ceux s'adressant aux garçons. Or, ce clivage est induit ou renforcé par l'organisation de la protection de l'enfance. En effet, les professionnels qui décident de l'orientation (inspecteurs ASE ou juges des enfants) savent, notamment au travers des orientations éducatives des foyers, ceux qui travaillent « mieux » avec les garçons, ceux qui ont une meilleure prise en charge des filles, enfin, ceux qui se sont spécialisés dans une problématique particulière (notamment les victimes de violences sexuelles, pour les filles) ou dans un type de formation professionnelle :

*On a beaucoup plus d'établissements qui se spécialisent dans l'accueil de jeunes filles, on a par exemple la V., on a par exemple la R., qui sont deux établissements qui accueillent des victimes de violences sexuelles. On n'a pas officiellement d'établissements qui affichent ouvertement un projet éducatif autour des ados garçons, mais on sait que certains établissements sont à l'aise pour accompagner les jeunes garçons adolescents, par exemple. On a des familles d'accueil, elles ne sont pas spécialisées dans les problématiques plutôt de jeunes filles ou plutôt de jeunes garçons, mais on sait par contre qu'on a des familles d'accueil qui se sentent plus à l'aise avec des petits garçons plutôt qu'avec des petites filles. C'est-à-dire qu'en fait, ce n'est pas ouvertement affiché, mais on va quand même essayer de qualifier l'accueil, et un des moyens de le qualifier c'est garçons/filles. Mais honnêtement, les services de l'ASE n'ont pas cette réflexion.*

(Entretien avec une inspectrice ASE.)

## Les filles dans la reconstruction psychologique, les garçons au travail

Prenons l'exemple d'une maison d'enfants à caractère social (Mecs), située à Paris, gérée par une association catholique s'adressant aux jeunes femmes. On y lit que le public accueilli « *par âge et par sexe* » est composé de jeunes filles âgées de 16 à 21 ans pour lesquelles « *la mission de l'établissement est de favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives, l'autonomie quotidienne, sociale, professionnelle des jeunes filles accueillies [...]* ». Le projet pédagogique est nettement orienté vers la personne, voire la personnalité, de la jeune fille accueillie sous un versant psychologisant considérant les dimensions affectives (émotionnelles) et l'autonomie de la jeune au quotidien.

Pour d'autres établissements similaires, s'adressant également aux jeunes filles, le versant psychologique est aussi clairement affirmé : « *Jeunes filles âgées de 14 à 21 ans, de Paris et de la région parisienne, ayant connu des difficultés familiales et sociales importantes. Par un travail éducatif et thérapeutique, permettre aux jeunes filles de rétablir la continuité de leur histoire, d'acquérir leur autonomie et de préparer leur avenir.* »

Enfin, dernier exemple, celui d'un établissement situé en grande couronne : les adolescentes (entre 14 et 21 ans) sont accueillies en vue « *d'aller vers un équilibre psychologique et affectif personnel optimal ; pour favoriser un enrichissement culturel et une ouverture socialisante [...]* les supports éducatifs procèdent de ces objectifs : *un travail effectué dans et sur la vie quotidienne ; un travail soutenu avec les familles ; des suivis scolaires et des formations professionnelles modulées et adaptées ; des entretiens individuels et soutien psychologique ; la mise en place de loisirs éducatifs et structurants* ».

<sup>19</sup> DASES. *Op cit.*

S'il n'est pas inutile de considérer cette dimension thérapeutique dans les entretiens menés auprès de jeunes extrêmement fragilisés par des situations de maltraitements multiples (polyvictimisation), il faut toutefois considérer que cette dimension s'adresse spécifiquement aux jeunes filles, rarement aux garçons, alors que l'on sait qu'ils subissent des violences physiques importantes, et que les agressions sexuelles concernent au moins 12 % des garçons accueillis en protection de l'enfance<sup>20</sup>. On peut alors s'interroger sur la permanence de cette représentation psychologisante qui reste encore adressée aux seules filles, tandis que les garçons font l'objet de projets d'établissement nettement moins orientés sur leur individualité et leur histoire.

Que leur proposent les établissements qui les accueillent ? Une ligne forte semble se dégager : l'insertion par le travail. Les jeunes garçons sont considérés comme des « travailleurs » en devenir qu'il s'agit de guider vers la formation professionnelle la mieux à même de les faire accéder au marché du travail, via un apprentissage nettement sexué, qui serait « immanquablement » efficace. Ainsi les objectifs pédagogiques d'un établissement de la grande couronne francilienne sont d'accueillir des garçons de 13 à 21 ans et des « *mineurs étrangers isolés* » afin de mettre en place « *[un] projet visant l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle* ».

L'institution est alors présentée comme une alternative : alternative à l'errance scolaire ou à l'inactivité totale ; alternative parfois à l'incarcération – qui semble ne pouvoir concerner que des garçons, puisque aucune structure de l'annuaire ne proposait ce type de projet pour les filles, même dans les établissements mixtes.

Notre étude a pourtant démontré que même si 28 % des garçons avaient commis au moins une infraction, 8 % des filles étaient aussi concernées par le pénal<sup>21</sup>.

Voici la présentation d'un établissement dont l'agrément est un accueil mixte mais où il n'est question que de garçons : « *[...] garçons âgés de 15 à 18 ans et jeunes majeurs [...] jeunes présentant d'importants troubles du comportement, un déficit de socialisation, une déscolarisation précoce – ces jeunes ont dans leur grande majorité une expérience de la délinquance – ils ont suivi un parcours de prises en charge dans de multiples institutions* ». L'objectif de l'établissement est de « *faire la synthèse du projet pédagogique. L'admission dans l'établissement peut être une alternative à l'incarcération.* »

On voit ici que le public cible, des anciens délinquants susceptibles d'être incarcérés et ayant des troubles « *importants* » du comportement, induit *de fait* le type de projet qui sera proposé aux jeunes (et réciproquement par leur accueil ciblé) et ne pourra concerner que des garçons dont la moyenne d'âge se situe effectivement dans celle qui est proposée par l'institution (entre 15 et 21 ans). L'affichage de l'établissement est mixte, mais quel juge ou inspecteur de l'ASE y adressera une jeune fille ? Il est à parier que ce type d'établissement étant relativement rare en secteur habilité, les professionnels garderont principalement les places pour des jeunes dont le « profil » social et surtout judiciaire correspond au projet pédagogique affiché, sans toutefois abandonner, voire dénoncer, l'affichage mixte de l'établissement.

L'autre orientation faisant apparaître des distinctions sexuées est, on l'a dit rapidement, celle de la formation. Si l'on considère maintenant les projets pédagogiques des centres éducatifs, d'orientation et de formation professionnelle, les stéréotypes de genre foisonnent : au sexe et à l'âge s'ajoutent les représentations sociales du métier et du « bon » métier – celui que le

20 FRECHON I., et al. *Op cit.*

21 FRECHON I., et al. *Op cit.*, p. 59.

jeune pourra obtenir. Commençons par les similitudes les plus évidentes : un établissement du Calvados s'adressant aux adolescentes de 14 à 21 ans propose « *une insertion sociale et professionnelle au moyen d'une formation professionnelle : préparation à l'examen d'entrée en école d'auxiliaire de puériculture ; préparation au CAP Petite enfance et Service de table* ». Les éléments domestiques et familiaux sont évidents ici : ils sont proposés exclusivement aux filles puisque l'établissement s'est spécialisé dans ce type de formation induisant inmanquablement l'accueil d'adolescentes. L'accueil mixte, s'il existe, associera alors deux types distincts de formations : « *métier d'assistant technique en milieu familial et collectif/métier de la conduite* » – deux formations pour deux genres.

Regardons maintenant du côté de l'accueil des garçons : « *55 places en internat et 12 places en externat pour garçons âgés de 14 à 21 ans. Projet socio-éducatif individualisé – insertion sociale et professionnelle grâce à une formation sanctionnée par un CAP : cuisine, plomberie, maçonnerie, peinture, électricité, menuiserie, pâtisserie, traiteur, chauffage, mosaïque-carrelage.* » Les représentations actives entre genre, formation et métiers sont telles qu'il suffit parfois de lire le *projet éducatif*<sup>22</sup> pour en déduire le sexe et l'âge du public accueilli par l'établissement.

### Une mixité de l'accueil plus difficile à mettre en place à l'adolescence

Pour délimiter les âges des enfants accueillis, les professionnels parlent de verticalité et d'horizontalité des lieux de placement : la verticalité concerne la cohabitation d'enfants de tous âges ; l'horizontalité concerne au contraire, l'accueil d'un groupe d'enfants d'une même tranche d'âge. Dans cette organisation verticale, le mélange des sexes est le produit d'une réflexion institutionnelle présentée sous un versant éducatif, facteur de cohésion des groupes en favorisant notamment le maintien de liens fraternels. Cependant, cette valorisation de la mixité trouve ses limites auprès de publics d'adolescents voire de pré-adolescents. Ainsi un directeur de foyer nous fait part des difficultés que son équipe éducative a pu rencontrer lorsque l'accueil était mixte :

*Il y a une dizaine d'années on a verticalisé la maison, ce qui nous a permis de faire des groupes mixtes et des groupes de six-quatorze ans, ce qui permet de rassembler les fratries... si une fratrie a besoin de rester soudée, de rester ensemble, un petit gamin de six ans avec sa sœur de neuf ans sur une même unité de vie s'il n'y a pas incompatibilité. Donc on a quatre groupes qui fonctionnent de cette manière-là et au-dessus de tout ça, on a un groupe d'adolescentes de quatorze à dix-huit ans. C'est un choix de l'établissement de ne pas mettre des adolescents et des adolescentes dans la même structure, parce qu'on a eu une histoire : dans les années 90, un groupe d'adolescents a mis en péril la maison des garçons, et on a dû fermer cette unité de vie.*

(Entretien avec un directeur de foyer de l'enfance.)

L'expérience de la mixité a donc ici été vécue comme un échec : elle est susceptible de bouleverser la vie collective *de tous* au quotidien. On comprend alors que la petite enfance et la fratrie autorisent et organisent le « mélange » des genres jusqu'à douze voire quinze ans. Ensuite la séparation des filles et des garçons est instaurée par l'établissement pour un meilleur contrôle de leurs comportements, en particulier leurs comportements amoureux et leur sexualité.

<sup>22</sup> Cette étude a pu se réaliser à partir d'un annuaire papier datant de 2005 (DASES, *op. cit.*) où les Mecs étaient présentées selon le public accueilli (mixité, âge) et un court descriptif du projet éducatif proposé au sein de l'établissement. Nous nommerons ici « projet éducatif » ce court extrait rendu public dans l'annuaire.

Comme l'indique l'extrait du projet d'établissement d'un centre éducatif fermé présentant son choix de n'accueillir que des garçons, on peut lire les arguments suivants : « *Le centre accueille dix garçons en continu toute l'année. Divers éléments fondent le choix de la non mixité : [...] la mixité introduit un mode d'accompagnement et de surveillance spécifique en interne [pour les éducateurs]. Cet aspect non négligeable se surajouterait aux problématiques complexes à traiter. Pour autant, la sexualité et le développement affectif sont appréhendés par l'équipe en d'autres termes que par une confrontation directe et la gestion d'une mise en situation mixte au sein du centre.* »<sup>23</sup>

Cette explication est reprise par une directrice rencontrée lors de notre enquête :

*Un foyer mixte me paraît très compliqué : [...] souvent, dans les foyers mixtes, il y a un étage pour les filles, un étage pour les garçons, avec une interdiction d'avoir des relations, ça me paraît complètement surréaliste à tenir ! Et leurs histoires de petits copains, de sexualité, sont déjà extrêmement compliquées sans qu'il y ait un impact direct sur la maison [le foyer], les petits copains, on en a déjà sur le trottoir et pas très loin ! Parce qu'on est dans la vie ! Je pense que c'est une très, très grande chance que l'institution soit restée non mixte !*

(Entretien avec une directrice de foyer de filles.)

Dans ce contexte argumenté en faveur de la non mixité, on peut se demander ce qui est proposé lors des accueils mixtes : quel est ce public pour lequel ni la formation ni le soutien thérapeutique n'ont été prévus ? C'est celui pour qui ni le comportement, ni le sexe ne sont dérangeants au regard du *projet éducatif*, tandis que d'autres éléments sont mobilisés. L'absence de considération du genre se comprend au regard de l'âge des jeunes : la mixité concerne de très jeunes enfants (pouponnières et foyers de l'enfance) et les fratries<sup>24</sup>. C'est l'âge du mineur qui autorise (ou non) la mixité ; c'est son comportement, corrélé à son genre, qui l'oriente vers des foyers à vocation professionnelle ou « thérapeutique », c'est-à-dire organisant la ségrégation par genre, et la spécialisation des lieux d'accueil (y compris individuel, en famille d'accueil notamment).

L'exemple suivant est tout à fait éclairant : « *10 places pour enfants âgés de 6 à 18 ans – la mixité permet l'accueil de fratries [...]. L'objectif est de permettre aux adolescents et adultes bénéficiaires de trouver les meilleures conditions possibles de sécurité, d'équilibre de vie et d'épanouissement* » ; « *30 places pour enfants âgés de 3 à 14 ans en unité de vie – mixte* ». En effet, au delà de 14 ans, la vie quotidienne entre adolescents des deux sexes ne semble plus aller de soi, ou alors il faut aménager cette mixité en privilégiant l'accès à l'autonomie (dans des appartements ou en studios), loin du collectif, éloigné des plus jeunes maintenus, quant à eux, en foyer<sup>25</sup>.

Tant que la mixité s'exerce entre frères et sœurs, et dans un âge non sexualisé dans ses représentations sociales, les jeunes peuvent cohabiter et bénéficier de formations générales (remise à niveau, poursuite de scolarité, cours de soutien, etc.) ; à partir de l'adolescence, cet édifice éducatif perd de sa pertinence : on sépare alors les filles des garçons ; on met les garçons en formation ou au travail, et on prépare les filles à se reconstruire. À aucun moment de nos échanges la *pertinence* de cette organisation ségréguée n'a été interrogée par les enquêtés.

23 LAPRIE B., MIÑANA B., BRISSONNET C., BECKER J.-C. *Projet d'établissement : comment le concevoir et le formaliser*. Paris : ESF, 2010.

24 Par exemple : « *60 places pour enfants âgés de 0 à 18 ans ; réunir des frères et des sœurs dans un espace de vie stable, des référents éducatifs stables, permettre à chaque jeune de grandir selon son propre rythme, en lui garantissant le droit à l'éducation et en lui permettant d'accéder à l'autonomie.* »

25 BOUJUT S., FRECHON I. *Op. Cit.*

## Des questions peu discutées

Lorsque nous avons interrogé les professionnels sur l'orientation genrée de l'accueil en protection de l'enfance, nous avons été surprises du peu de place qu'ils accordaient à cette dimension alors qu'elle est au centre de l'organisation des prises en charges collectives. Des métiers historiquement fortement féminisés (l'entrée des premiers hommes dans la formation d'assistants sociaux s'est faite en 1947, c'est-à-dire 40 ans après la création des premières écoles<sup>26</sup>) où les hommes cherchent leur place en accentuant l'image masculine, laissant toujours les rôles de maternage aux femmes. Des accueils mixtes lorsque l'enfant est en bas âge, mais une séparation des sexes au moment de la puberté.

C'est par cette séparation physique que les établissements vont dessiner le projet de vie future des uns et des unes. Les filles, perçues comme plus victimisées que les garçons, seront accueillies dans des lieux où la reconstruction psychologique et l'apprentissage de leur futur rôle maternel seront proposés. Les garçons qui expriment davantage leur mal-être par des comportements extériorisés (actes de délinquances, déscolarisations...)<sup>27</sup> se verront encadrés, voire surveillés, la mise au travail étant leur voie principale d'insertion.

Pourquoi alors le genre ne semble-t-il pas à première vue pensé par les professionnels rencontrés ? Peut-être parce qu'il est appréhendé non par ceux qui décident de l'orientation du placement mais par les équipes qui travaillent quotidiennement avec ces enfants. C'est souvent la gestion de l'accueil au jour le jour qui introduit la formulation des projets pédagogiques. Mais l'une des conséquences du travail avec tel ou tel sexe, avec tel ou tel âge, c'est que cela ne favorise pas la continuité des parcours de prise en charge, comme l'évoque ce directeur :

*Vous savez, il y a quelques années, les magistrats ne se cassaient pas la nnette ! On plaçait des enfants : les grandes on les mettait au Bon Pasteur, les grands garçons on les mettait dans un centre de formation professionnelle, les petits on les mettait dans une Meccs, et puis les tout petits, on les mettait dans une pouponnière. Il a fallu les travaux de Bianco et Lamy [inspecteurs généraux] pour qu'on essaie de réfléchir à la chose ! Et moi j'ai toujours été très affecté par cette espèce de saucissonnage, il y a déjà la frustration de se voir séparer d'un milieu familial mais, une fois séparé, on a la double frustration de dire ciao à la grande sœur parce qu'elle part à un endroit, ciao au grand frère parce qu'il part à tel endroit, et pas cette possibilité d'avoir intra-muros, la faculté de rassembler une famille [la fratrie] ; on avait des structures qui étaient des hôtels familiaux, c'est-à-dire que quand les magistrats avaient besoin de prendre des mesures à l'égard d'une famille, c'était à l'égard de tous, et on prenait en charge non seulement les enfants mais aussi les parents !*

(Entretien avec un directeur d'association.)

Les lieux d'accueil non mixtes restent toutefois minoritaires, alors qu'ils offrent de réelles réponses à des besoins très spécifiques, qui vaudraient autant pour les filles aux comportements difficiles que pour les garçons victimes de mauvais traitements.

26 ZANFERRARI F. Interprétations masculines et attentes féminines à l'égard des hommes dans le travail social. *Le Portique (Archives des Carnets du Genre)*. Novembre 2005, carnet 1. Accessible en ligne : <http://leportique.revues.org/713>.

27 PLAGÈS M. *Observation des dispositifs de prises en charge psychologiques chez des adolescents placés à l'aide sociale à l'enfance présentant des conduites de rupture*. Mémoire de master recherche en psychologie clinique et pathologique : université de Caen, 2007.

Or le taux d'équipement en protection de l'enfance<sup>28</sup> est fonction des priorités budgétaires de chaque conseil départemental : un département où le taux d'équipement est relativement faible aura tendance à n'accueillir que le public le plus en danger<sup>29</sup>. On peut donc se demander si l'orientation vers les établissements, dans un tel contexte contraint, prend réellement en compte les orientations pédagogiques des établissements en la matière. Les acteurs en charge de décider des lieux de placement sont-ils aussi acteurs dans la réflexion sur les besoins sur leur département ? Cela permettrait de mieux prendre en compte les situations individuelles et d'orienter d'une manière optimale les enfants vers les établissements dont le projet est le plus adapté à leur problématique.

À l'heure actuelle, les réflexions concernant les prises en charge différenciées selon le sexe de l'enfant émanent prioritairement des acteurs de terrain, en réponse au vécu d'une quotidienneté où l'accueil mixte reste difficile avec des adolescents.

---

28 Taux d'équipement en protection de l'enfance : indicateur du nombre de lits en établissement pour 1 000 enfants de moins de 20 ans. Source : répertoire Statiss (Statistiques et indicateurs de la santé et du social) de la Drees. Accessible en ligne : <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/apps/statiss/default.html>.

29 FRECHON I., *et al. Op. cit.*



Observatoire national de  
la protection de l'enfance

# La prise en compte du genre en protection de l'enfance

*Octobre 2017*

*Dossier thématique coordonné par  
Flora Bolter, chargée d'études*

 La  
**documentation**  
Française 



**GIP Enfance en Danger**

